

LATIN

ÉPREUVE D'OPTION : ÉCRIT

Florian BARRIERE - Benjamin GOLDLUST

Coefficient : 3 ; durée : 5 heures

Avec une moyenne de 10,06 et un échelonnage des notes allant de 0,5 à 20, l'épreuve d'option latin manifeste, cette année encore, une vraie stabilité. D'une manière générale, indépendamment des très mauvaises copies sur lesquelles il n'y a pas lieu de s'appesantir, le jury a eu plaisir à constater l'assez bonne tenue d'ensemble de l'épreuve.

I. Version latine

Remarques d'ensemble

Le jury proposait, cette année, aux spécialistes de Lettres classiques un extrait de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, dans lequel l'historien évoque la délégation de femmes qui parvint à fléchir Coriolan, qui avait alors tourné ses armes contre Rome. Ce texte, d'un niveau de difficulté honorable, a donné lieu à un certain nombre de véritables réussites, dans lesquelles le jury a eu le plaisir de voir alliées la bonne intelligence du texte latin et l'élégance d'un texte français, cherchant à rendre compte des finesses de la langue livienne.

Le jury se dispense des conseils généraux d'usage (et renvoie aux rapports des années précédentes) et n'insistera ici que sur un point, déjà évoqué dans le rapport de l'année passée : il convient de faire attention à la façon dont les noms propres sont traduits. Dans les copies, *Marcus* est trop souvent devenu *Marcus*, tout comme *Veturia* a pu être appelée *Venturia*. Si le jury prend souvent le soin de faire apparaître le nom des personnages dans le titre ou dans le chapeau de la version, c'est bien pour aider les candidats dans la traduction des noms propres. Les erreurs nombreuses constatées sur ces derniers sont donc d'autant plus regrettables.

Éléments de commentaire grammatical sur le texte

Tum matronae ad Veturiam matrem Coriolani Volumniamque uxorem frequentes coeunt.

La première phrase permettait d'entrer sans trop de difficulté dans le texte. Il fallait seulement connaître le sens de l'adjectif *frequens*, utilisé pour évoquer la densité d'une assemblée, et prendre garde à bien comprendre que le groupe prépositionnel lancé par *ad* indiquait le lieu du rassemblement des femmes (« auprès de Veturia... »).

Id publicum consilium an muliebris timor fuerit, parum inuenio ; peruicere certe ut et Veturia, magno natu mulier, et Volumnia, duos paruos ex Marcio ferens filios, secum in castra hostium irent et, quoniam armis uiri defendere urbem non possent, mulieres precibus lacrimisque defenderent.

La deuxième phrase présentait la première réelle difficulté syntaxique de la version. Les deux interrogatives indirectes organisées autour du balancement assuré par *an* dépendent du verbe *inuenio*, dans lequel il fallait comprendre qu'il était question de la méthode historique de Tite-Live, qui cherche dans ses sources l'explication des faits qu'il relate. Si l'historien signalait l'incertitude liée à la cause du rassemblement des femmes (*parum inuenio*), il affirmait, en revanche, connaître à coup sûr (*certe*) les événements postérieurs. Les candidats ont souvent hésité sur le sujet de *peruicere*, estimant qu'il s'agissait de Veturia et de Volumnia. Il fallait, au contraire, comprendre que le sujet du verbe était l'assemblée des femmes (« elles parvinrent, en tout cas, à ce que... »). Deux remarques sur le reste de la phrase : l'expression *magno natu*, tout d'abord, ne faisait pas référence à la noblesse de Veturia, mais à son grand âge. Enfin, le terme *uiri* a, comme c'est trop souvent le cas, dérouté nombre de candidats. Il ne s'agissait pas d'un génitif complément du nom *armis* mais plus simplement d'un nominatif pluriel, sujet du verbe *possent*. Cette interprétation était, en outre, suggérée par la construction similaire de la proposition qui clôturait la phrase et qui formait un chiasme (*armis uiri... mulieres precibus lacrimisque*).

Vbi ad castra uentum est nuntiatumque Coriolano est adesse ingens mulierum agmen, primo, ut qui nec publica maiestate in legatis nec in sacerdotibus tanta offusa oculis animoque religione motus esset, multo obstinatio aduersus lacrimas muliebres erat ;

La construction impersonnelle des formes verbales (*uentum est nuntiatumque*) a le plus souvent bien été identifiée dans les copies. En revanche, la subordonnée lancée par *ut qui* (« en homme qui... ») a suscité plus d'embarras, même si le jury a, d'une manière générale, accepté les traductions dans lesquelles une nuance causale apparaissait. La suite de la phrase présentait, avant tout, des difficultés lexicales, dès lors que l'on avait identifié correctement les éléments parallèles (*in legatis / in sacerdotibus ; publica maiestate / tanta offusa religione*). Plusieurs

copies ont proposé des solutions élégantes pour rendre compte de ces différentes notions. Le jury rappellera seulement ici qu'il faut se garder de traduire *publicus* mécaniquement par « public », l'adjectif renvoyant plutôt au caractère officiel des ambassades précédemment envoyées par Rome, tout comme il était nécessaire d'éviter de rendre par « religion » le terme *religio*, qui insistait sur la dimension sacrée qui accompagnait la démarche des prêtres.

dein familiarium quidam qui insignem maestitia inter ceteras cognouerat Veturiam, inter nurum nepotesque stantem, « Nisi me frustrantur, inquit, oculi, mater tibi coniunxque et liberi adsunt ».

Ce passage a, dans l'ensemble, été bien réussi et n'appelle que des remarques de détail. Il importait de noter que l'ablatif *maestitia* était le complément de l'adjectif *insignem* (« remarquable par son affliction »), de rendre le temps verbal de la forme *cognouerat*, d'être sensible à la traduction d'*inter ceteras* (« entre toutes les autres ») et de bien se rappeler des indications données par l'historien dans les premières lignes de la version pour identifier le bon sens pour *nepotes* (« les petits-enfants »). Enfin, le pronom personnel *tibi* au sein du discours direct pouvait être compris ou bien comme une manière d'exprimer la possession (*mater tibi* au sens de « ta mère »), ou bien comme le régime de *adsunt* (« sont devant toi »).

Coriolanus prope ut amens consternatus ab sede sua cum ferret matri obuia complexum, mulier, in iram ex precibus uersa, « sine, priusquam complexum accipio, sciam, inquit, ad hostem an ad filium uenerim, captiua materne in castris tuis sim.

La nuance apportée par Tite-Live, à travers l'expression *prope ut*, n'a pas toujours été perçue dans les copies, où Coriolan a trop souvent été décrit comme un véritable dément, chutant de son siège. Il importait, pour le complément de lieu *ab sede sua*, de bien comprendre qu'il se rattachait au mouvement supposé par l'expression *complexum ferre* (« porter un baiser, une embrassade »). Le discours de Veturia a posé de nombreuses difficultés aux candidats, et ce dès le premier mot : *sine* devait être identifié comme l'impératif présent du verbe *sinere*, qui introduisait une complétive au subjonctif sans subordonnant (*sine... sciam* « permets que je sache... »). Du verbe *scire* dépendaient des propositions interrogatives indirectes, construites autour de l'alternative, marquée par *an*, dans le premier cas, et *ne* dans le second. Il fallait, enfin, rester attentif aux temps verbaux et rendre l'antériorité de la forme *uenerim* par rapport au subjonctif présent *sim*, dans la proposition suivante.

In hoc me longa uita et infelix senecta traxit ut exsulem te, deinde hostem uiderem ?

Veturia poursuivait son invective en reprochant à Coriolan la situation dans laquelle elle se trouvait, au terme d'une longue vie, grâce au subordonnant *ut*, annoncé par *in hoc* (« dans cet état... à savoir que »). Les erreurs ont été nombreuses également dans les copies à propos des termes *exsulem te*, dans lesquels il fallait voir non pas un verbe conjugué et son régime, mais un nom et un pronom, COD et attribut du COD de *uiderem*.

Potuisti populari hanc terram, quae te genuit atque aluit ? Non tibi, quamuis infesto animo et minaci perueneras, ingredienti fines ira cecidit ?

Les autres interrogations de Veturia ont été, dans l'ensemble, bien comprises. Il fallait simplement bien reconnaître en *populari* l'infinitif de forme passive du verbe déponent (*populor*). Dans la seconde interrogation, la plupart des candidats ont bien reconstitué le groupe *tibi... ingredienti*. Il restait à faire preuve de précision dans le choix du vocabulaire : *fines* désignait ici non pas les frontières que Coriolan franchissait, mais le territoire dans lequel il entraît.

Non, cum in conspectu Roma fuit, succurrit : intra illa moenia domus ac penates mei sunt, mater coniunx liberique ?

Le principal enjeu de la phrase était de bien identifier que l'interrogative portait sur la première proposition et donc sur le verbe *succurrit* (« ne t'est-il pas venu à l'esprit »), et non sur ce qui suivait les deux points et qui correspondait à la pensée de Coriolan. Une mauvaise analyse de la construction a ainsi conduit des candidats à traduire de façon surprenante les derniers mots de la version, parce qu'ils n'ont pas perçu que l'expression de la possession *domus ac penates mei* (« ma demeure et mes pénates ») s'étendait également au groupe *mater coniunx liberique*.

Cette dernière difficulté illustre les réussites diverses auxquelles le jury a été confronté dans les copies. Si la plupart des candidats ont bien compris le sens général du texte, un nombre non négligeable de copies s'est assez largement fourvoyé, leurs auteurs n'ayant pas été capables de comprendre qui prononçait tel ou tel discours direct, si bien que le sens de l'ensemble de la version était compromis. Pour autant, les remarques de détail que le jury a multipliées dans les présentes lignes ne doivent pas occulter la satisfaction réelle qui a été la sienne en voyant plusieurs candidats proposer des traductions fluides, dans lesquelles l'esprit comme la lettre du texte de Tite-Live se retrouvaient sans peine.

II. Court thème

Pour le court thème, le jury avait retenu cette année un extrait des *Mémoires d'Hadrien* de Marguerite Yourcenar, qui permettait d'évaluer à la fois les compétences syntaxiques et lexicales des candidates et des candidats. Ce petit texte, solidement construit et écrit dans une langue assez précieuse, était en apparence assez sélectif ; il leur a, dans l'ensemble, plutôt bien réussi : la grande majorité des copies ont manifesté une pratique évidente de l'exercice du thème latin et proposé des choix de traduction et des transpositions qui, à défaut d'être toujours très latins, étaient du moins souvent corrects. Évidemment, les barbarismes et les solécismes restent trop nombreux (surtout, pour cette session, sur la déclinaison des démonstratifs !) mais le jury a été moins frappé que l'an dernier par le nombre et la gravité des erreurs morphologiques. Il faut bien reconnaître que maintes copies ressemblent à un décalque assez gauche du texte français, qui est rendu mot à mot, souvent au mépris des idiotismes du latin, mais le jury estime qu'à ce niveau d'études, le résultat global est somme toute honorable et encourageant. Cette année encore – et même plus nettement que lors des sessions précédentes –, il se confirme que le thème latin est un exercice non seulement très pédagogique, qui conduit les candidates et les candidats à avoir un rapport actif à la langue (et donc à vite progresser), mais surtout sûr et fiable. Très concrètement, on est assuré de réussir honorablement en thème dès lors que l'on maîtrise parfaitement la syntaxe, que l'on veille bien au sens du français et que l'on respecte les règles du genre.

À toutes fins utiles, en reprenant un développement du rapport de 2014 (cela commence à dater, mais les bonnes recettes restent toujours d'actualité !), nous rappellerons ici les différentes phases à l'œuvre dans la confection d'un thème latin. Il faut, en premier lieu, s'assurer de comprendre à la perfection le texte français, afin de dissiper toute équivoque, en étant particulièrement vigilant au classicisme de certains mots ou de certains phraséologismes. Les candidats doivent ensuite déterminer la nature des liaisons entre les phrases françaises et établir une sorte de canevas logique en usant de conjonctions de coordination (attention à leur place dans l'ordre des mots !), de subordonnants ou de relatifs de liaison (dans ce dernier cas, point n'est besoin d'une conjonction de coordination en plus). Le jury sanctionne l'absence de liaison entre deux phrases (coordination externe) et entre deux segments de phrases (coordination interne) ; il appelle donc les candidats à la plus grande précision sur ces questions. En troisième lieu, il s'agit de transposer le texte en français « latinisable », en tenant compte des spécificités du latin (par exemple, éviter de faire d'une entité abstraite ou inanimée le sujet d'un verbe d'action, subordonner plutôt que juxtaposer, ne pas laisser un verbe transitif sans complément d'objet...). C'est alors que l'on peut procéder à la traduction du texte ainsi

transposé, segment par segment, en vérifiant systématiquement le classicisme du vocabulaire et des structures syntaxiques. Enfin, il convient de se relire scrupuleusement, en procédant de manière ciblée, par catégories grammaticales.

Au titre des problèmes de méthodes, nous insisterons cette année les points suivants : il n'y a pas lieu de mettre de coordination au début de la première phrase du thème (puisque, par définition, elle est la première !), il est inutile de traduire le titre de l'œuvre française dont le sujet est extrait, il convient de bien soigner la graphie (les copies illisibles sont trop nombreuses et l'on sait que tout, en thème, peut se jouer à une lettre près ...).

Venons-en à présent au détail du texte. Les enjeux de la première phrase étaient surtout lexicaux. Le jury a accepté plusieurs possibilités de transposition du français ; une solution simple et efficace était de tourner au passif en faisant du sujet français (« le dédain léger des Grecs ») le complément d'agent (à l'ablatif sans préposition, s'agissant d'un nom de chose) du verbe qui se retrouvait au passif. Il était également possible de débiter la phrase par un *quod* suivi de l'indicatif signifiant « le fait que ... ». Le « dédain » pouvait se traduire aisément par *fastidium*, *contemptio* ou *contemptus* ; le verbe « dédaigner », dans le cas d'une transposition appelant le recours au verbe conjugué, par *aspernor*, *contemno*, *fastidio* ou *sperno*. Il y avait tout autant de possibilités pour la traduction du verbe « offenser » (*offendere*, *laedere*, *perstringere*...). Deux remarques à propos de la traduction de la relative « que je n'ai jamais cessé de sentir sous leurs plus ardents hommages » : le recours au seul adverbe *semper* est insuffisant pour rendre « je n'ai jamais cessé de » et revient à un contournement de la syntaxe ; le jury a accepté, pour « sous », la préposition *sub* suivie de l'ablatif, dont les emplois sont très larges en latin, mais il était évidemment bien préférable de reformuler pour faire apparaître le sens du tour, par exemple en « bien qu'ils me rendissent les plus ardents hommages ... » ou équivalent – ce que nous avons d'ailleurs trouvé dans plus d'une copies. Pour introduire la séquence « je le trouvais naturel », il fallait une liaison (le relatif de liaison convenait parfaitement en l'occurrence) ; l'adjectif « naturel » pouvait se traduire tout simplement par *naturalis* ou *secundum naturam* ou *congruens cum natura*, entre autres possibilités.

Dans la phrase suivante, « quelles que » a le plus souvent été bien traduit par *quicumque* + indicatif (le subjonctif ne se justifiait pas ici), « vertus » se rendaient tout bonnement par *uirtutes* (au sens global de caractères distinctifs) et les solutions étaient nombreuses pour traduire « distinguer » : *distinguo* (*ab* + ablatif), *diuido*, ou bien recours à l'adjectif *dissimilis* + Génitif ou Datif suivi d'un ablatif de point de vue.

La phrase suivante, qui appelait obligatoirement après le verbe *scio* une proposition infinitive, a suscité un nombre important de fautes de syntaxe : il faut rappeler ce qui est censé être connu dès la première année de l'étude du latin, à savoir dans, dans la proposition infinitive, le sujet doit être obligatoirement exprimé, même s'il est identique à celui du verbe introducteur, et se met à l'accusatif. Ainsi, le français « je dis/pense être heureux » sera rendu par « je dis/pense que je suis heureux », avec une infinitive suivant obligatoirement les verbes de déclaration ou d'opinion.

Deux remarques à propos de la séquence « moins subtil qu'un matelot d'Égine » : 1/ avec un comparatif formé avec un adverbe (comparatif de supériorité : *magis* ; comparatif d'égalité : *tam* ; comparatif d'infériorité : *minus*), la construction du complément du comparatif avec *quam* (par opposition à l'ablatif sans préposition) est la seule possible : il faut donc éviter une construction du type *minus* + adjectif au positif suivi d'un complément du comparatif à l'ablatif sans préposition, 2/ « matelot » était à mettre au nominatif car ce substantif n'est pas sur le même plan que « je » ; cependant, le jury a également accepté l'accusatif qui peut aussi être utilisé, en pareil cas, par attraction.

La traduction du groupe « une marchande d'herbes de l'Agora » appelait un peu d'habileté car le substantif *mercator*, masculin, ne pouvait convenir. Une périphrase du type « une femme qui se consacre au commerce des herbes », que le jury a plusieurs fois rencontrée dans les copies, allait très bien. Pour rendre « Agora », que les littéraires classiques ne sauraient ignorer, on pouvait envisager soit une traduction telle quelle, forgée sur le grec, soit une périphrase.

Dans la dernière phrase, les options étaient nombreuses pour traduire « complaisance » : *obsequium*, *obsequentia*, *indulgentia*, *comitas* ou *facilitas* (substantif très cicéronien). Pour le rendu du groupe « complaisances un peu hautaines », le jury a accepté – outre le mot à mot qui n'était vraiment pas des plus heureux – la coordination « la complaisance et le dédain » (l'hendiadyn peut être utile en thème latin). Pour « un peu », *non nihil* était assez latin et élégant, *paulum* correct (devant un adjectif ou un adverbe) ; en revanche, *paulo* était fautif. Rappelons enfin, à propos de la traduction de « fière » et de « hautain » que la *uariatio* est obligatoire en latin dès lors qu'il y a *uariatio* en français.

Le jury ne peut qu'encourager les candidates et les candidats à poursuivre leurs efforts en thème latin qui, manifestement, ne sont pas vains et qui leur permettront de progresser en latin, d'une manière générale, en renforçant encore leur connaissance de la morphologie et de la syntaxe – condition *sina qua non* de la réussite en thème.

